



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE DELIVRANCE DES DROITS D'ENTREE

Art 1 Préambule

Tout titulaire d'un droit d'entrée est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des conditions générales de vente, et ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée quel qu'il soit.

La Direction de l'Ozen se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions. Leur application rentrera alors en vigueur à compter de leur affichage. En tant qu'utilisateur des services du centre aquatique l'Ozen à Monistrol sur Loire, l'abonné est tenu de connaître et de respecter le règlement intérieur du centre aquatique, qui définit les droits et les devoirs des usagés ainsi que les règles générales du site. Ci-après, les précisions concernent les formules et abonnements, les conditions d'accès et d'adhésion aux prestations.

Art 2 Conditions d'abonnement et d'adhésion aux prestations

Les contrats souscrits couvrent la période (au trimestre ou à l'année : de septembre à juin) pour tous les abonnements.

La résiliation du contrat ne peut intervenir qu'à l'échéance contractuelle de celui-ci. La non-utilisation temporaire ou définitive des installations et des prestations du centre aquatique à l'Ozen n'ouvre à l'abonné aucun droit à résiliation, prolongation ou remboursement.

Le report, la modification du planning des activités ne pourront donner lieu à aucun échange ni remboursement.

ATTENTION : les horaires d'ouverture du centre ainsi que les horaires des cours et des activités peuvent faire l'objet de modifications périodiques (vacances scolaires, arrêts techniques...). Enfin, Les cours ne seront pas assurés pendant les vacances scolaires (sauf activ'bike et activ'activités*), les jours fériés et période de vidange technique.

* sauf activ'gym de 16h15

Art 3 Caractéristiques des produits vendus

ACCES AUX ESPACES / NOS FORMULES

ENTREE UNITAIRE		
ESPACE AQUATIQUE	ESPACE DETENTE	ESPACE AQUATIQUE + ESPACE DETENTE
Accès libre aux bassins	Accès libre au jacuzzi , saunas, hammam	Accès libre aux bassins, jacuzzi, saunas, hammam
Mineurs et majeurs	Majeurs	Majeurs
Ticket vendu à l'unité		
Valable uniquement le jour de l'achat aux horaires d'ouverture		
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque ou par carte bancaire à l'accueil du centre.		

CARTE DE 10 ENTREES		
ESPACE AQUATIQUE	ESPACE DETENTE	ESPACE AQUATIQUE + ESPACE DETENTE
Accès libre aux bassins. Ce produit n'est pas cumulable avec d'autres produits.	Accès libre au jacuzzi, saunas, hammam Ce produit n'est pas cumulable avec d'autres produits.	Accès libre aux bassins, jacuzzi, saunas, hammam
Mineurs et majeurs	Majeurs	Majeurs
La carte est nominative mais peut être utilisée dans le même temps que le titulaire par une personne de son entourage (de + de 18 ans pour l'accès détente). Le nombre d'entrées en question sera par conséquent débitées à l'accueil.		
Les entrées peuvent être utilisées en une seule fois ou de manière échelonnée sur 1 an à compter du jour de l'achat.		

Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée).

Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque ou par carte bancaire (**à partir de 10 €**) à l'accueil du centre.

CARTE HORAIRE – 10H

ESPACE AQUATIQUE

Accès aux bassins

Mineurs et majeurs

Carte nominative et non cessible

Carte valable 1 an à compter du jour de l'achat

Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque ou par carte bancaire à l'accueil du centre.

ABONNEMENTS AQUATIQUE / DETENTE

ESPACE DETENTE

Accès illimité aux jacuzzi, saunas, hammam

ESPACE AQUATIQUE + ESPACE DETENTE

Accès illimité aux bassins aux horaires d'ouverture au public, jacuzzi, saunas, hammam

Majeurs

Abonnement trimestriel et annuel – Nominatif, personnel et non cessible

Début du contrat à compter de la date de souscription

Aucun report de validité des abonnements ne sera accepté en cas d'interruption de l'activité pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction

Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque ou par carte bancaire à l'accueil du centre.

LES FORMULES APPRENTISSAGE

ABONNEMENTS

BEBES NAGEURS-JARDIN D'ÉVEIL

Accès à 1 séance par semaine
Le prix n'autorise pas l'accès aux bassins en dehors de l'activité

Accessible aux enfants de 6 mois à 4 ans pour les bébés nageurs et de 4 à 5 ans pour le Jardin d'éveil accompagnés d'un ou des deux parents présence OBLIGATOIRE.

LES PETITS LOUPS

Accès à 1 séance par semaine
Le prix n'autorise pas l'accès aux bassins en dehors de l'activité

Accessible aux enfants de 5 ans à 6 ans non accompagnés des parents .Présence non autorisée.

APPRENTISSAGE

Accès à 1 séance Ecole de Natation par semaine

Accessible aux enfants à partir de 6 ans non accompagnés des parents .Présence non autorisée.

Abonnement annuel - Nominatif, personnel et non cessible

Les cours ne seront pas assurés pendant les jours fériés, ni pendant les vacances scolaires.

Début du contrat à compter de la date de souscription (de septembre à juin si abonnement annuel).

Aucun report de validité des abonnements ne sera accepté en cas d'interruption de l'activité pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction

Pour l'école de natation, les groupes de niveau (de débutant à perfectionnement) sont définis lors des tests organisés sur inscription en mai avant les inscriptions.

Le prix est à verser en intégralité lors de l'achat. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque ou par carte bancaire (à partir de 10 €) à l'accueil du centre.

Présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités aquatiques et sportives, du carnet de vaccination (pour les Bébés Nageurs et le Jardin d'Eveil), d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile pour les personnes résidents sur les communautés de communes des Marches du Velay, de Rochebaron à Chalencon et de Loire Semène.

LES FORMULES ACTIVITES AQUATIQUES

A LA SEANCE

AQUA ACTIVITES	AQUABIKE
Accès à 1 séance d'Aqua activité. Le prix n'autorise pas l'accès aux bassins en dehors de l'activité.	Accès à 1 séance d'Aquabike. Le prix n'autorise pas l'accès aux bassins en dehors de l'activité.
Accessible aux majeurs	
Séance vendue à l'unité	
Valable uniquement le jour de l'achat.	
Réservation des cours suivant le taux de remplissage par téléphone à l'accueil le jour même.	
<p>Le prix est à verser en intégralité lors de l'achat. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque ou CB à l'accueil du centre. Présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités aquatiques et sportives, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile pour les personnes résidents sur les communautés de communes des Marches du Velay, de Rochebaron à Chalencon et de Loire Semène.</p>	

ABONNEMENTS

AQUA ACTIVITES	FORMULE MULTI-ACTIVITES	AQUABIKE
Accès à une ou à deux séances par semaine selon la formule choisie. Le prix n'autorise pas l'accès aux bassins en dehors de l'activité. Réservation du ou des créneaux le jour des inscriptions.	Accès à une OU 2 séances d'Aqua Activité selon la formule choisie (créneau à choisir le jour des inscriptions) + une séance d'Aqua Bike (créneaux à réserver sur Résamania : non fixes) par semaine. Le prix n'autorise pas l'accès aux bassins en dehors de l'activité.	Accès à une séance d'Aquabike par semaine (créneaux à réserver sur Résamania : non fixes). Le prix n'autorise pas l'accès aux bassins en dehors de l'activité.
Accessible aux personnes majeures.		
Abonnement trimestriel ou annuel - Nominatif, personnel et non cessible -		
Les cours ne seront pas assurés pendant les jours fériés.		
Début du contrat à compter de la date de souscription (de septembre à juin si abonnement annuel). Aucun report de validité des abonnements ne sera accepté en cas d'interruption de l'activité pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction		
<p>Le prix est à verser en intégralité lors de l'achat. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque ou par carte bancaire (à partir de 10 €) à l'accueil du centre. Présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités aquatiques et sportives, du carnet de</p>		

vaccination(pour les Bébés Nageurs et le Jardin d'Eveil), d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile pour les personnes résidents sur les communautés de communes des Marches du Velay ,de Rochebaron à Chalencon et de Loire Semène.

Art 4 Modalités d'achat

Sur place à l'accueil du centre, aucune transaction ne pourra s'opérer par d'autre personne que l'agent situé à l'accueil. Les titres acquis dans d'autres circonstances sont susceptibles d'être refusés lors de l'entrée à l'ozen.

La Direction décline toute responsabilité quant aux droits d'entrée acquis par les clients en dehors de ce cadre.

Lors de la souscription de tout abonnement, une carte magnétique sera remise à l'adhérent à l'accueil du centre aquatique l'ozen. Celle-ci engendre un coût de 2 € (par abonnement) ; elle est nominative et renouvelable. En cas de perte ou détérioration de cette carte, la recréation d'une nouvelle carte sera facturée 20€ à l'adhérent à payer au comptant à l'accueil du centre.

Art 5 Clause résolutoires

La clause résolutoire prévoit qu'en cas de non-paiement total ou partiel de l'une des échéances contractuelles, le contrat sera résilié de plein droit.

Dans les cas où un abonné :

- Prêterait sa carte à toute autre personne ;
- Aurait des propos agressifs, insultants envers les membres du personnel et / ou des clients du centre, ou un comportement de nature à troubler et / ou à gêner la tranquillité des autres membres et usagers
- Commettrait des actes de violence au sein du centre ;
- Serait en détention d'alcool au sein du centre ;
- Se livrerait à des actes de vol ou de dégradation intentionnelle ;
- Aurait une tenue indécente ou inadéquate aux activités pratiquées ;
- Commettrait une grave infraction aux dispositions du présent contrat ou du règlement intérieur ;
- Aurait fait une fausse déclaration concernant toute ou partie des informations figurant sur le contrat d'abonnement.

Art 6 Prix

Les prix pratiqués sont affichés à l'accueil de l'Ozen. Ils sont consultables sur le site internet ainsi que sur le format papier disponible à l'entrée. Les prix affichés sont en TTC. A tout moment, ils sont susceptibles de modification par la Direction de l'ozen et entre en vigueur à compter de leur affichage.

Toute modification s'applique aux contrats d'abonnements conclus postérieurement à son entrée en vigueur.

Il pourra être demandé par l'agent en caisse tout justificatif permettant de vérifier l'appartenance à toute catégorie d'âge ou de résidence. A défaut de présentation de justificatif demandé, le client ne pourra se prévaloir du bénéfice du tarif préférentiel réservé aux résidents de la Communauté de Communes des Marches du Velay, de Rochebaron à Chalencon et de Loire Semène. Dans le cas d'un achat aux conditions tarifaires « Résidents de la CCMV » par un non-résident de la CCMV, la différence sera réclamée à l'accueil du centre aquatique, afin de procéder à la remise de la carte électronique. Toute demande de remplacement de carte (en cas de perte, vol...) viendra immédiatement annuler la précédente et sera facturée 20 €.

ATTENTION : Tout contrat d'abonnement est nominatif et la carte d'accès de l'adhérent ne pourra en aucun cas être prêtée à un tiers.

Art 7 Responsabilité

L'abonné s'engage à prendre toute précaution nécessaire pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à respecter les consignes et le règlement intérieur de l'Ozen en ce sens.

Art 8 Accès à l'Ozen

La Direction ainsi que ses agents se réservent le droit de refuser la vente de titre d'entrée à toute personne ne présentant manifestement les garanties de sobriété et de bonne tenue.

Art 9 Sanctions et Résiliations

Tout défaut de paiement, toute utilisation frauduleuse, tout comportement inadéquate, fautif, nuisible ou contraire aux présentes ou à l'ordre public est passible de sanctions pouvant aller de l'exclusion temporaire de l'Ozen à l'exclusion définitive et/ ou à la résiliation de l'abonnement.

En cas d'exclusion ou de résiliation, le contrevenant se verra privé de tout droit de remboursement des sommes versées.

Art 10 Réclamations

Toute réclamation sera adressée à l'Ozen par lettre recommandée avec accusé de réception, ou déposée en main propre à un membre de la direction de l'Ozen.

Art 11 Sécurité

Pour les séances en groupe et en cas de fréquentation excessive à une séance, la Direction se réserve le droit de proposer aux clients un autre créneau sur un horaire et / ou un jour différent voire de refuser l'inscription à ce créneau. L'ensemble des activités se fait sous la surveillance d'une personne qualifiée, ayant un diplôme reconnu pour la pratique de l'activité.

Art 12 Clauses limitatives de responsabilité et certificat médical

Lors de l'achat de titre d'entrée, le client déclare avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive. Il doit dès l'inscription à une formule d'abonnements, déclarer avoir en sa possession un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités aquatiques et sportives datant de moins de 3 mois, ainsi qu'une photo d'identité, une pièce d'identité et un justificatif de domicile pour les résidents des communautés de communes des Marches du Velay, de Rochebaron à Chalencon et Loire Semène.

A défaut, la Direction sera déchargée de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une incompatibilité antérieure à la souscription du contrat.

Art 12 Non utilisation

D'une manière générale la non-utilisation temporaire ou définitive du fait du client n'ouvre pas de droit pour lui à résiliation, prolongation ou remboursement de son abonnement.

Art 13 Arrêts techniques et fermetures

La durée de validité des différentes formules tient compte des arrêts techniques. Aucune indemnité sous quelque forme que ce soit, ni rattrapage, ni prolongation ne pourra être octroyée du fait de ces arrêts.

Art 14 Caractère confidentiel des informations nominatives

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les clients disposent d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données personnelles les concernant détenues par la Direction de l'Ozen. Les informations détenues ne pourront être transmises à un organe tiers sans accord exprès et préalable du client.